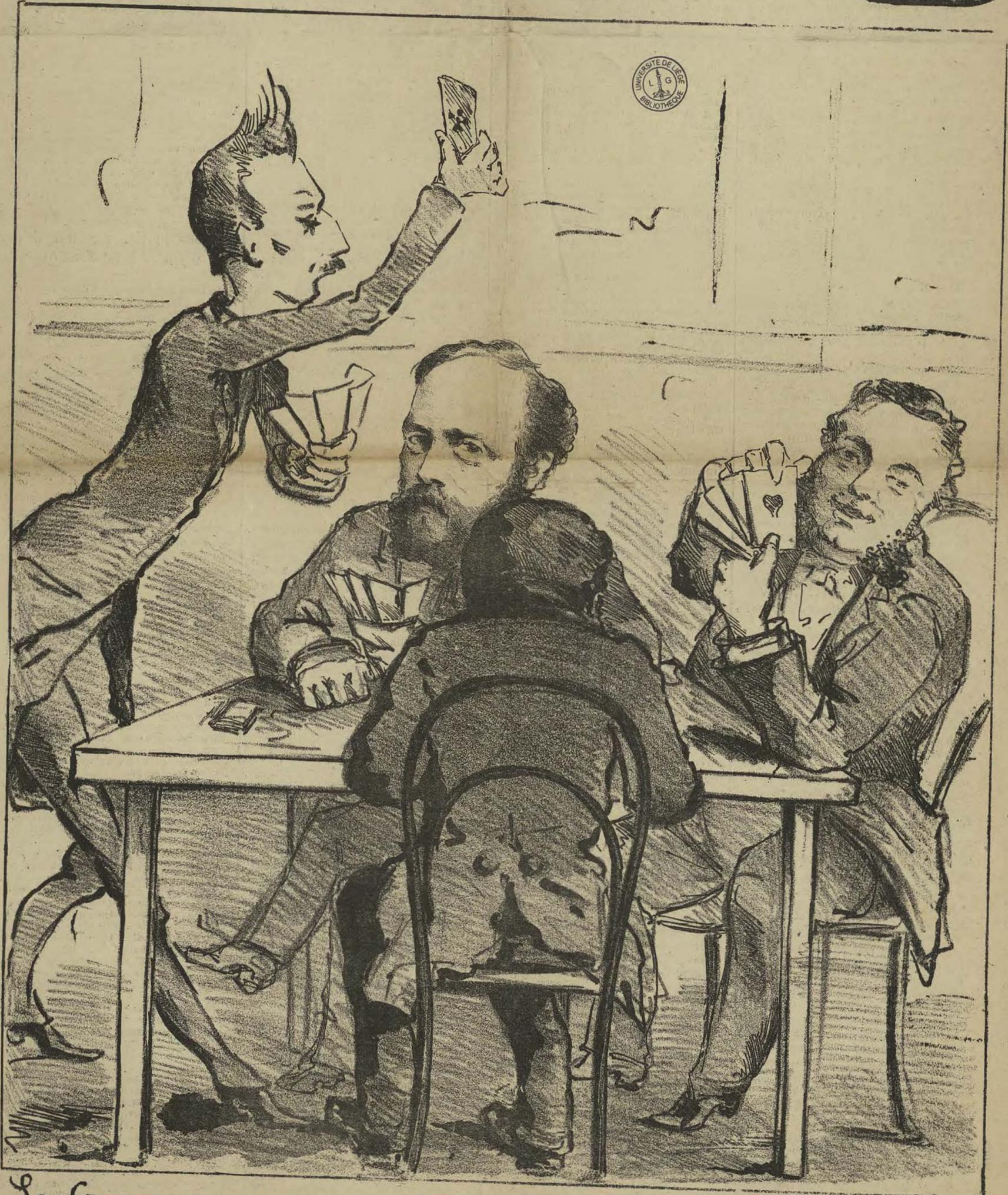


ABONNEMENT UN AN (55) 18  
**LE FRONDEUR**  
 15 C<sup>MES</sup> = LE N<sup>O</sup>  
 BUREAU RUE DE LA METUVE  
 JOURNAL SATIRIQUE PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS



Le Gouverneur ne pouvant mettre les Candidats d'accord se décide  
 à leur faire jouer l'écharpe Municipale au c...inq lignes, reste à voir  
 qui aura l'Atout dans son Jeu.

ABONNEMENT :

Un an . . . . . fr. 7 00

Franco par la Poste

Bureaux :

12 - Rue de l'Étuve - 12

A LIÈGE

Un vent de fronde s'est levé ce matin, on croit qu'il gronde contre...

# LE FRONDEUR

Journal Hebdomadaire

SATIRIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Il n'y a que les petits hommes qui craignent les petits écrits.

ANNONCES :

La ligne . . . . . fr. 1 00

RÉCLAMES :

Dans le corps du journal

La ligne . . . . . » 1 60

On traite à forfait.

## Décidément, ils sont bêtes !

Bêtes ou impudents, disions-nous, la semaine dernière, en parlant de la conduite de nos gouvernants qui, pour terminer la crise communale, ont consulté tout le monde, excepté le seul homme que l'on aurait dû faire appeler tout le premier : M. Hanssens. Impudents, était décidément de trop. Nos gouvernants doctrinaires se contentent d'être bêtes.

Comme nous l'avions pensé, ils ont cru simplement diminuer M. Hanssens vis-à-vis de l'opinion publique, en consultant, après tout le monde, le conseiller progressiste.

Voici, en effet, ce que nous lisons dans le *Journal de Liège* :

« M. le gouverneur, APRÈS AVOIR CONFÉRÉ de la situation successivement avec MM. Warnant, d'Andrimont et Magis, a convoqué M. Hanssens. Il doit le recevoir aujourd'hui. »

On voit que la nuance est bien observée.

Le bon *Journal de Liège* a soin de faire remarquer que c'est seulement après avoir conféré avec l'élégant Warnant, le ventripotant D'Andrimont et le cotillonneur Magis-Trasenster, que le gouverneur — simple exécuteur des ordres du ministre — a fait appeler M. Hanssens.

Et dire que le pauvre vieux *gaga* oublie que cette répugnance que nos gouvernants — serviteurs fidèles du parti doctrinorbanesque — éprouvent pour M. Hanssens, ne peut que grandir celui-ci dans l'opinion publique.

On sait, en effet, dans le grand public, que pour les hommes politiques qui, dans les affaires du pays ne voient qu'un moyen de faire les leurs, rien n'est plus à craindre qu'un homme intègre et désintéressé, incapable d'obéir aux suggestions de l'intérêt personnel.

C'est ce qui explique, d'ailleurs, toute question politique mise à part — pourquoi un bourgmestre comme M. Hanssens ne plaît pas à la doctrine.

Voici, d'ailleurs, le projet de celle-ci. Elle voudrait à tous prix que M. Magis-Trasenster devint bourgmestre.

Seulement, actuellement la nomination de celui-ci serait actuellement un vrai danger au point de vue électoral — étant donné surtout les intérêts trop directs que M. Magis a dans les affaires de la compagnie du gaz — on voudrait composer un collège qui consentit à élever les affaires communales jusqu'aux élections prochaines, pour céder alors la place à un collège Magis. On comprend dès lors que ni M. Warnant ni M. d'Andrimont — qui seraient cependant tous deux très heureux de ceindre l'écharpe municipale, le premier surtout — ne tiennent pas beaucoup à cette royauté éphémère. Tous deux, évidemment, se croient de taille à être des bourgmestres définitifs et non pas des bouche-trous. Quant à M. Hanssens, il nous paraît qu'on n'osera même pas lui proposer pareille combinaison.

Somme toute, voilà où nous en sommes : Pas de direction pour les affaires de la ville, des désordres formidables dans l'administration, et, par-dessus le marché, un ministère enrayant, au profit d'un intérêt de coterie, la marche des affaires de la ville, c'est-à-dire des intérêts généraux.

Si les doctrinaires se sont jurés de faire triompher les cléricaux au mois d'octobre, il y a lieu de les féliciter.

Ils manœuvrent admirablement !

CLAPETTE.

L'abondance des matières nous empêchent de publier aujourd'hui, notre appréciation sur la première représentation du *Lehengrin* au Théâtre royal. Disons de suite cependant, que c'est un énorme succès. L'orchestre a été admirable ; les décors sont splendides et l'interprétation a été généralement bonne. Nous nous proposons d'y revenir longuement.

## Le Cyvoct liégeois.

Tremblez, Liégeois ! l'un de vos éminents députés, M. Magis, l'altière nullité, a révélé, du haut de la tribune nationale, l'existence à Liège d'un anarchiste du genre le plus dangereux, car il a grand cœur, puissante intelligence, plume bonne et parole éloquentes et vaillantes.

Si vous refusez croire pareille ineptie doublée d'un mensonge grotesque et canaille, vous pouvez l'admirer, dans toute sa splendeur iroquoise et doctrinaire, aux « Annales parlementaires » que je copie textuellement :

« M. MAGIS. — Il n'a pas été suspendu pour ses opinions politiques, mais pour son langage anarchique ».

Ce « langage anarchique », qui a fait se sauver dans leurs caves la plupart des dirigeants, on le trouve dans toute sa fureur révolutionnaire, dans toute sa sauvagerie monstrueuse ; parmi tous les écrits de M. Demblon et notamment dans ses *Contes mélancoliques* où la rage révolutionnaire et anarchiste du citoyen Demblon se révèle d'une toute son horreur.

Devant l'indifférence, la coupable tolérance de la justice liégeoise, j'invite tous les gardes civiques à se réunir, fusil chargé, demain à midi, place saint-Lambert, pour aller la sommer de faire arrêter l'infâme Demblon, ce grand criminel, coupable de radicalisme et de talent.

Comment ! le gouvernement de M. Frère-Orban a livré l'anarchiste Cyvoct à la justice française qui s'est empressée de le condamner à mort !

Et la Belgique laisserait non seulement la tête, mais même la liberté au plus odieux des dynamitards belges que, grâce au flair d'un fin limier parlementaire, on est enfin parvenu à découvrir.

Non, non, pareil outrage à la civilisation ne sera pas toléré plus longtemps. Braves gardes-civiques, quoique vous ne soyez point des consuls, bien que dans votre troupe plusieurs aient sollicité le devenir, veillez !

UN LIBRE-PENSEUR.

## Un nouveau cas de M. Lequarré.

Nous apprenons que le savant professeur, justement agacé des plaisanteries de Legius, qui ne cesse de fouiller dans son cas, vient de provoquer le rédacteur de la *Gazette* non dans un vain tournoi, mais dans un combat mortel.

Les témoins désignés sont : pour Legius MM. Aug. Desoer et Léon de Thier, pour M. Lequarré, MM. Cornesse et Florent Raikem.

Mgr l'évêque vient d'ordonner des prières dans tout le diocèse pour le succès des armes de Legius.

## Un monsieur trop bien informé.

Un excellent garçon, bien connu de toute la ville de Liège, dont il est un des types les plus originaux, a été, samedi dernier, la victime d'une plaisanterie déplorable — mais trop drôle, cependant, pour que je puisse me dispenser de vous la raconter.

Il faut vous dire que parmi une foule de qualités, notre héros compte une petite manie, assez inoffensive d'ailleurs. Cette manie consiste en ceci que, lorsqu'une nouvelle importante est attendue, cette clapette de Geo. — sapristi ! j'ai failli lecher son nom ! — veut toujours être le premier à la connaître... et à la raconter à ses amis — c'est-à-dire à la moitié des habitants de la ville de Liège.

La semaine dernière donc, il s'agissait pour lui de connaître tout le premier qui serait le conseiller choisi pour succéder à Mottard le débonnaire. Pensif, il arpentait la place du Théâtre, se demandant où il se procurerait bien des renseignements inédits sur la solution de la crise communale, quand il se trouva nez à nez avec un avocat qui, quoi que bien jeune encore, possède déjà un nom célèbre. Il faut vous dire que l'avocat en question est un des stagiaires du conseiller communal que l'opinion publique désignait comme devant être appelé à ceindre l'écharpe municipale. Notre homme ne pouvait donc mieux tomber. Aussi fut-ce avec une véritable joie qu'il serra dans ses bras le stagiaire du mayeur futur... ou plutôt conditionnel.

— Eh bien ? lui dit-il après ces premiers épanchements, *quid novi* ?

— Ça y est, répondit l'autre, le patron est nommé bourgmestre, j'ai vu la dépêche

qu'il a adressée de Bruxelles à sa femme, après avoir vu le ministre !

— Victoire ! s'écria Georges, et il se précipita vers le *café Anglais* pour aller y porter la grande nouvelle, quand il aperçut un conseiller communal, homme influent et jouissant en ville d'un crédit général.

— C'est... un tel qui est nommé, s'écria-t-il.

— Mais pas possible ! je le saurais !

— Comment pas possible, mais c'est tout ce qu'il y a de certain ; j'ai vu la dépêche !

Et haletant, il entra au café.

Inutile de dire que la nouvelle, archi fautive, était une simple invention du jeune avocat qui, se destinant à la vie politique, s'exerçait dans l'art de raconter des *colles*.

Mais notre héros, l'homme bien informé, ne perdit pas son temps.

En moins de quatre heures, il avait parcouru trente-trois cafés, et raconta la grande nouvelle à plus de trois mille personnes, parmi lesquelles quinze conseillers communaux, dix conseillers provinciaux et deux sénateurs. De plus, il avait été conté la chose d'abord au local d'une société dont le prétendu bourgmestre est président, puis à l'hôtel de ville, où immédiatement on avait fait jouer le téléphone dans toutes les directions.

Le soir, le conseiller que l'on avait ainsi écharpé sans qu'il en sut rien, recevait successivement une douzaine de fonctionnaires communaux qui, pressés de saluer l'astre levant, venaient présenter leurs félicitations au nouveau bourgmestre.

Le premier, évidemment, ne fut point mal reçu ; on eut simplement à son égard un peu de répugnance. Mais à la dixième visite, l'infortuné conseiller — qui n'avait pas même été consulté sur la crise — commençait à donner des signes d'aliénation mentale.

Quant à notre héros, il arrivait vers neuf heures, la bouche en cœur et un énorme bouquet à la main, pour féliciter son ami, le nouveau mayeur. Que se passa-t-il alors ? on ne sait. Peut-être le malheureux aura-t-il avoué que c'était lui qui avait si bien travaillé à répandre la fausse rumeur. Quoi qu'il en soit, on ne l'a plus vu depuis ; de la Bourse à la Renaissance, ses amis jettent vainement son nom aux échos. Nul ne répond, mais sur les lèvres du conseiller nommé si prématurément bourgmestre, erre un sourcil glacé ; un drame terrible a dû se passer. Qui sait si dans quelques années, on ne retrouvera pas, séquestré dans la grande cage à serius de son ancien ami, l'enveloppe terrestre du malheureux Ista.

CLAPETTE.

P.-S. — Je me suis aperçu — trop tard hélas ! — que j'avais nommé le héros dont je voulais taire le nom ; mais comme le journal était déjà tiré et envoyé aux abonnés, il m'a été impossible de réparer ma faute.

Avant de faire vos achats pour la saison d'été, allez voir les étalages de la maison N. DODINVAL, grands magasins du BELVÉDERE, place Verte. vous y remarquerez un choix immense d'étoffes nouveautés de toutes provenances. La grande réputation que cette maison s'est acquise en si peu de temps est due à l'élégance, à la coupe gracieuse, au fini parfait de tout les vêtements, et à ses prix modérés. UN NOUVEAU COUPEUR BREVETÉ vient d'être engagé pour diriger les ateliers de coupe.

## A L'ÉMULATION

Messieurs les membres du *Sport nautique* doivent être contents. La soirée organisée par eux — au profit des malheureux, selon leur louable habitude — a réussi en tous points, en dépit de certaine mauvaise volonté officielle. Rarement la triste et sombre salle de l'*Emulation* s'était trouvée à pareille fête.

Les plus jolies mondaines avaient tenu à applaudir celles d'entre elles qui, pour alléger quelques souffrances, avaient bien voulu monter sur les planches.

Le spectacle se composait de l'*Écossais de Chatou*, du *Monsieur qui prend la muche* et de *Monsieur Choufleury restera chez lui*. Pour des amateurs, ce n'était point là une petite entreprise. Disons, cependant, que tous s'en sont tirés avec honneur. A côté d'amateurs très corrects, nous avons remar-

qué deux véritables artistes : M<sup>me</sup> L. N. et M. Ch. N.

La première, très spirituelle, très piquante, le second très naturel, méritent mieux que l'éloge complaisant que l'on ne refuse jamais à des amateurs de bonne volonté. Tous deux ont des tempéraments de comédiens, et tous les artistes de professions ne sont certes pas de taille à lutter avec eux.

C'est donc de très bon cœur que l'on a applaudi samedi les interprètes des pièces figurant au programme.

Ajoutons que si l'indulgence avait été nécessaire, le public y aurait été disposé par l'aimable réception faite par MM. les membres du Sport à leurs invités. Mais nous le répétons, les amateurs qui jouaient samedi n'avaient pas besoin d'indulgence — ce qui a dû particulièrement charmer les personnes qui, en se rendant à l'*Emulation*, croyaient simplement faire un acte charitable, et qui se sont trouvées en même temps avoir passé une délicieuse soirée.

## Le questionnaire électoral à la Chambre et au Sénat (1).

Le fameux questionnaire, destiné à servir de base à l'examen de capacité électoral, a donné lieu, dans les Chambres et dans la presse, à de vives discussions.

Antérieurement à la séance du 18 de ce mois, dans laquelle cette œuvre incomparable, sortie des incomparables cervelles appartenant aux éminents fonctionnaires du département de l'instruction publique, a failli sombrer, on avait secrètement réuni en congrès les deux Chambres. Le but de cette réunion, tenue sous la présidence de M. Van Humbeek, était d'expérimenter la valeur du questionnaire, nos honorables jouant le rôle de candidats électeurs.

La presse n'était pas conviée à cette petite fête, mais les indiscretions d'un ami du cousin de la femme d'un huissier de service, me permettent de vous raconter assez exactement ce qui s'est passé.

M. le Président. — Je vais vous poser d'abord quelques questions sur la morale.

Que faut-il penser de l'homme qui remplit certains de ses devoirs et qui en néglige certains autres ?

M. Delcour. — L'homme irréprochable sous tous les rapports, mais qui ne remplit pas ses devoirs religieux, est une franche canaille.

M. Féron. — L'homme de convictions profondes qui, dans les réunions publiques, répand des flots d'éloquence pour réprimer les abus d'un autre âge, qui se montre toujours prêt à réprimer l'arrogance sacerdotale et mange du prêtre à ses quatre repas, remplit certains devoirs de libéral. Il en néglige certains autres quand il envoie ses enfants dans les écoles du clergé.

M. le Président. — Euzers qui l'homme a-t-il des devoirs à remplir ?

M. Bouvier. — Euzers ses électeurs.

M. le Président. — Quand notre devoir et notre intérêt sont en opposition, auquel des deux faut-il obéir ?

M. Delaet. — A notre intérêt, parce qu'il faut toujours mettre ses actes en rapport avec ses principes.

M. Arnould. — Il faut donner sa démission. (Protestations sur tous les bancs.)

M. le Président. — Quel est le but qu'il faut principalement poursuivre dans la vie ?

M. Léon d'Andrimont. — La conservation de l'espèce humaine. C'est bien là le but principal, puisque si celui-là n'était pas atteint, tout le reste, y compris le questionnaire électoral, n'aurait plus aucune espèce de raison d'être.

M. le Président. — A quels signes généraux reconnaît-on un homme vertueux ?

M. de Borchgrave. — A sa façon d'incliner son chapeau sur l'oreille, à sa démarche, à son désir plus ou moins vif de voir lever l'aurore.

M. le Président. — Pourquoi chacun a-t-il le devoir de veiller à la conservation de son corps ? Énoncez trois règles de conduite qui résultent de ce devoir.

M. Puissant. — Parce que pour conserver son corps vivant, il est nécessaire de le maintenir en vie. Il faut pour cela : bien boire, bien manger, bien dormir et bien...

M. le Président. — Assez, monsieur Puissant ; je vous ai demandé d'énoncer trois

(1) Il n'est pas inutile de faire remarquer que toutes les questions contenues dans cet article ont été tirées du fameux questionnaire.

règles seulement. J'exécute toutefois l'écart de langage auquel vous avez failli vous livrer, en considération du nom prédestiné dont vous ont gratifié vos ancêtres.

M. le Président. — Pour se montrer bien-faisant envers les pauvres, il y a d'autres moyens que de faire directement l'aumône. Indiquez-en trois.

M. J. d'Andrimont. — Inviter chaque semaine un pauvre à dîner chez Bernay, le conduire ensuite au théâtre et après... lui faire voir la belle compagnie.

M. le Président. — Je vous ferai observer, messieurs Puissant et d'Andrimont, que vos principes moraux me semblent puisés dans l'évangile suivant Rabelais.

M. Bouvier. — C'était un bon curé, celui-là!

M. le Président. — Quels sont nos devoirs envers les vieillards?

M. Ch. Rogier. — Ceux que la patrie remplis vis-à-vis des combattants de 1830... les laisser crever de faim.

M. le Président. — Le travail manuel et le travail intellectuel sont-ils également honorables? Faites voir que les travailleurs de l'intelligence et les travailleurs manuels se viennent mutuellement en aide.

M. Arnould. — Oui. C'est pour cela que les travailleurs de l'intelligence, comme les chefs d'usine, etc., ont quelquefois recours à la gendarmerie pour inculquer aux travailleurs manuels, aux valets de ferme et aux manouvriers, les sentiments de fraternité qui les unissent.

M. le Président. — Montrez que l'ouvrier qui aime son état, même le plus modeste, et qui cherche à s'y perfectionner, éprouvera la joie et le bonheur.

M. Neef-Orban. — Tous les goûts sont dans la nature.

M. Magis (à part). — ... Allons, bon! ce cauchemar des goûts va-t-il nous poursuivre jusqu'ici?

M. Neef. — Pour celui qui aime l'état de vidangeur, il n'y a pas de profession plus agréable que celle-là, surtout à Liège. Et puis ça porte bonheur.

M. le Président. — Quels sont les embarras et les humiliations que causent ordinairement les dettes?

M. De Decker. — La difficulté de les payer quand on n'a pas le sou et l'humiliation de loger le diable dans sa bourse quand on les a payées.

M. Corremans. — Les nombreux détours que l'on doit faire pour ne pas passer devant la demeure de ses créanciers.

M. le Président. — L'homme qui se respecte aime la vérité et ose la dire avec courage. Donnez deux exemples.

M. E. Robert. — L'Echo du Parlement reconnaissant quelque mérite à un candidat progressiste, la Gazette de Liège racontant les écarts d'un petit frère égaré, ou bien encore M. Magis, avouant avoir suspendu M. Demblon pour motif politique.

M. le Président. — Quand peut-on dire qu'un homme a de la dignité personnelle, qu'il se respecte lui-même.

Voix nombreuses. — Pas de personnalités!

M. le Président. — Quels sont les devoirs mutuels des époux?

M. Kervyn de Lettenhove. — Pour les énumérer tous, je commencerai par le premier...

M. le Président. — Passons, M. Kervyn; je suppose que vous remplissez exactement premier devoir.

Indiquez les obligations des oncles et des tantes, envers leurs neveux orphelins en bas-âge.

M. De Macar. — Les mêmes devoirs que les bouffis remplissent vis-à-vis des veaux dont ils sont les oncles: ne pas s'opposer à ce qu'on les conduise à l'abattoir et s'apitoyer sur leur sort quand on les y mène.

M. Warnant. — Leur donner à têter.

M. le Président. — Appréciez l'acte posé par une personne qui, ayant promis verbalement et sans témoin à une autre personne de lui vendre une propriété, revient sur sa parole, parce qu'on lui fait des offres plus avantageuses.

M. Malou. — Suivant notre grand casuiste, Ignace de Loyola, elle agit légalement.

M. le Président. — Paul, qui est parvenu à l'aisance, a un frère malheureux. Quels sont ses devoirs envers lui?

M. Cornesse. — User de son influence parlementaire pour le faire admettre à l'hospice, des incurables.

M. le Président. — Quel est le devoir d'une personne qui trouve sur la voie publique un objet de valeur?

M. Delaet. — De ne pas le déposer immédiatement au Mont-de-Piété, ce qui serait imprudent.

M. le Président. — Qu'entend-on par liberté de conscience?

M. Braconnier. — Etre sénateur libéral et traiter magnifiquement votre évêque quand il vous fait l'honneur d'accepter l'hospitalité dans votre manoir pour venir y confirmer... ses ouailles et vos principes libéraux.

M. le Président. — Appréciez la conduite des fabricants qui falsifient les articles de consommation.

M. Hallet. — Ils réalisent de gros bénéfices.

M. le Président. — Quand se trouve-t-on dans le cas de légitime défense?

M. Coomans. — Quand M. Bouvier vous a tellement agacé par ses interruptions que l'on ne peut plus être considéré comme étant responsable de ses actes.

M. Bouvier. — La réciprocité est vraie.

M. le Président. — Faites voir que le braconnage est contraire au devoir de justice.

M. de Ribeaucourt. — Le gibier qui s'est nourri pendant toute l'année sur le champ du pauvre doit, selon toute justice et toute équité, appartenir au riche qui a les moyens de se payer un port-d'arme et de louer une chasse. De tous les attentats contre la propriété, le braconnage est donc le plus odieux.

M. le Président. — Qu'est-ce que la justice?

M. Bara. — Une femme avec un bandeau sur les yeux, tenant dans ses mains une balance qui lui sert à peser les sommes fabuleuses qu'on a dépensées pour lui ériger un palais.

M. le Président. — Qu'entend-on par esprit de famille? Montrez-en succinctement les bienfaits et les dangers.

M. Frère-Orban. — Quand on est ministre, pourvoir des fonctions les plus lucratives ses arrière-petits-enfants. C'est un bienfait qui ne coûte rien, mais qui expose son dispensateur à s'entendre dire des choses désobligeantes.

M. le Président. — Messieurs, je ne léverai pas cette séance préparatoire sans vous féliciter cordialement de la hauteur de vues, du savoir dont vous avez fait preuve dans cette importante discussion. Vous avez prouvé au pays que vous étiez capables, non seulement d'être élus, mais encore d'être électeurs capacitaires.

On était donc à peu près d'accord, lorsque, dans la séance officielle de la Chambre des représentants tenue le 18 de ce mois, la question des devoirs envers Dieu faillit tout compromettre. Voici un court résumé de la discussion:

M. Janson. — Je proteste absolument contre les tendances du questionnaire affirmant qu'il est un Dieu, principe de toute moralité, parlant dans la conscience de l'homme et à qui l'on doit un culte quelconque.

Supprimez donc de votre questionnaire le.....

M. Frère-Orban. — Nom de Dieu! Jamais.

M. Coomans. — (chantant à la cantonade).

Il est un Dieu; devant lui je m'incline Sans que jamais je lui demande rien. Du parlement observant la machine J'y vois le mal, parfois un peu de bien. Quand l'univers à ma philosophie Révèle assez des dieux conservateurs Le verre en main, gaîment je me confie Au Dieu des électeurs (bis).

M. Frère-Orban. — Vous voudriez que je fisse de ce questionnaire qui nous a coûté tant d'efforts, ce que j'ai fait de ma fortune, le jeter aux quatre vents du ciel. Cela ne sera pas, je vous en avertis.

M. Janson. — Nous sommes tous d'accord à droite et à gauche pour supprimer les questions sur Dieu.

M. Cornesse. — Réunissons-nous en concile.

M. Frère-Orban. — Il y a une coalition entre la droite et la gauche avancée. Voilà M. Coomans qui se moque du bon Dieu à présent, tandis que les avancés veulent le mettre à la porte, et que M. Cornesse se livre à des plaisanteries d'un goût douteux sur les conciles. C'est un vrai scandale!

M. Jacobs. — Votre façon d'agir à l'égard de Dieu constitue une grande hypocrisie. Vous le reconnaissez d'ailleurs: en lui consacrant quatre ou cinq malheureuses petites questions, c'est pour ne pas faire de tort à vos écoles.

M. de Moreau d'Andoy. — Si vous aviez cité Dieu comme témoin, lors de l'enquête scolaire, peut-être que cédant aux ferventes prières de Monseigneur de Malines, il vous aurait délégué le Saint-Esprit, afin de vous faire connaître sa façon de penser; cela eût mieux valu que de nous réunir en concile, comme l'a proposé très sérieusement tout à l'heure M. Cornesse.

M. Robert. — Avec ça qu'il y a un beau nombre de kilomètres d'ici au Paradis et s'il avait fallu payer au Saint-Esprit ses frais de voyage et de séjour, le pays était ruiné du coup. C'est alors que vos journaux auraient crié à la prodigalité.

M. le Président. — Messieurs, il est temps d'en finir, nous allons voter.

Différents amendements sont rejetés puis on adopte celui de M. Jamme, ainsi conçu: La Chambre, prenant acte des déclarations du Gouvernement, faites pendant la discussion du 24 août 1883 et confirmées pendant la session actuelle, déclarations qui impliquent l'examen de toutes les critiques formulées contre le questionnaire, passe à l'ordre du jour.

Dans les couloirs à la sortie:

M. Frère-Orban, à son collègue de l'instruction publique. — Nous l'avons échappé belle.

M. Van Humbeek. — Il n'y avait rien à craindre: nous avons Dieu pour nous.

M. Frère-Orban. — Puisse-t-il nous conserver longtemps à nos électeurs passés, présents et futurs.

M. Van Humbeek. — Ainsi soit-il.

## La mère artificielle.

Un triste soir d'hiver, l'hospice de Dinan recevait un petit garçon abandonné; quelques mois après on envoyait l'enfant à la

campagne, auprès d'une brave femme qui acceptait de le prendre et de l'aimer...

Le petit a vécu là, dans la ferme, dans l'odeur saine des bœufs, au grand air, et il est devenu robuste, laborieux et bon.

Un matin, quatre cent mille francs lui tombent du ciel dans les sabots; le voilà riche, lui le paysan par pitié, il va pouvoir enfin rendre à la vieille, à celle qui l'a recueilli et soutenu, un peu de sa générosité.

Mais à ce moment une autre femme surgit qui l'accable d'une immense tendresse lui crie:

— Je suis ta mère, reconnais-moi donc, c'est moi ta maman, — celle qui ne t'a ni bercé, ni élevé, ni aimé!

Lui, il ne veut pas reconnaître cette mère qui vient au devant de sa richesse, il lui ferme sa porte, elle n'est rien pour lui, il la renie — en se gardant tout entier pour la vieille, pour l'humble qui a partagé avec lui.

La mère cependant s'entête à sortir de l'oubli, — n'est-ce pas qu'elle ne peut renoncer à son enfant, son seul bien, son unique amour? Elle en appelle aux juges de Rennes et leur demande de lui rendre, d'imposer à cet égaré l'affection filiale, de proclamer les droits inaliénables de la "génératrice".

Les juges ont donné raison à cette mère, ils l'ont vengée de l'injure faite à son sein maternel — et récompensé hautement pour n'avoir jamais accompli son devoir.

Au contraire des magistrats bretons, je pense qu'il devrait y avoir une prescription aussi pour les droits de la maternité.

Quand la mère véritable se dérobe, pourquoi ne consacrerait-on pas la mère de rencontre, — pourquoi ne pas reconnaître bonne et valable la maternité artificielle?

L'enfant ne doit rien à ceux qui le mettent seulement au monde. Pour beaucoup, d'ailleurs, il n'est que la malchance, l'accident, la tuile.

Combien pensent à l'enfant, le long des nuits de Paris, combien se le promettent et le rêvent comme une joie?

A certaines heures, l'égoïsme est cruel, on se préoccupe bien de l'enfant, — mais c'est l'éviter.

Toute la théorie du suicide et des désespoirs à la Baudelaire est dans ce cri: je n'ai pas demandé à venir! La maternité belle ne commence et ne prend réellement des puissances indéniables que du jour où l'enfant cesse d'être la petite chose pour devenir le tout petit être.

Des devoirs s'imposent et aussi des droits, à partir de cet éveil, — des droits qui ont bien une autre légitimité que ceux dont la pauvre mère se réclame simplement au nom de ses douleurs.

La maternité n'est pas un titre qu'on amasse, tout mérité, dans le berceau; elle est l'œuvre et la gloire de la longue patience, du soin éclairé, du souci, de l'étude même.

Quand la femme ne tient pas l'enfant par la main, anxieuse de cette intelligence qui va s'ouvrir et de ces sentiments frais éclos; quand elle n'ajoute pas, et sans repos, de son âme à ce sang qu'elle a donné, elle n'est pas la mère, — elle a accompli seulement une fonction.

Cette longue succession de devoirs effarouché et désespère, j'en sais plus d'une qui trouve les bijoux de Cornélie démodés:

Aussi voit-on souvent la mère officielle le soir, aux lumières, se jugeant en règle parce que le bébé, n'est ni boiteux ni manchot, tandis que la véritable mère est à la cuisine, l'office, qu'elle est l'inconnue qu'on paye, la paysanne qui se dévoue, — la Peggoly du petit David Copperfield!

Je me rappellerai toujours l'histoire d'une pauvre fille en service depuis de longues années chez une Marneffe. Elle avait vu naître là un petit garçon et l'avait élevé pour ainsi dire à elle seule.

Pendant que la mère, toute au monde, ne se souciait guère du bambin, lui donnait le dimanche dix sous pour se faire aimer de lui, la servante l'avait pris en affection, choyé, dorloté, éduqué même à sa façon. Le petit ne quittait pas la cuisine; il y trouvait bon et souriant visage.

Avec son gros tablier, ses lourdes mains crevassées à l'ouvrage, elle savait se faire écouter, et elle lui parlait doucement la rude fille de campagne, élevée à la dure!

L'enfant ne connaissait et n'aimait qu'elle. Mais un jour, jalouse de cette servante, dans un accès de maternité, la mère renvoie la vieille, comme si elle n'avait jamais rien été dans la famille...

La pauvre vieille a fait sa malle, elle a réuni ses frusques, elle a quitté la chambre ou pendant tant d'années elle se reposait de ses douze heures de fatigue, elle a embrassé une dernière fois "son enfant" et elle est partie.

Désespérée, pendant une semaine elle rôde autour de la maison, éplânt la porte, surveillant les fenêtres, — en vain: on tenait l'enfant sous clef; enfin, un jour de soleil, il sort avec sa nouvelle bonne: elle le voit, le cher gosselet, et n'y peut tenir.

Au détour d'une rue, profitant d'une distraction de sa gardienne, elle s'approche de lui, le prend par le bras et s'éloigne rapidement dans la foule.

Le soir, après avoir promené le petit

comme autrefois, elle le ramène à la maison, il est heureux et la paysanne pleure:

La mère s'habillait pour le bal, sa fièvre d'amour maternel était tombée, la vieille avait bien fait de revenir — pour que l'enfant eût une mère...

Ne serait-il pas juste qu'une vieille comme celle-là fût mise en possession des droits de la maternité dont elle supporte toutes les charges passionnées?

La mère naturelle faisant défaut, sacrifiant aux dehors la famille, ne serait-il pas équitable, strictement, de laisser à la mère d'adoption — à la mère artificielle ce petit être qui, sans elle, porterait à l'aventure son instinct et sentirait à jamais peser sur lui toute la morne tristesse à l'amertume des enfances désolées?

La voix du sang est une religion qui tombe devant l'expérience, on arrivera à ne plus la trouver guère que dans le catéchisme des dramaturges: et encore au théâtre ceux qui osent se sont-ils affranchis de ce préjugé.

Dumas a rendu un des premiers la parfaite indifférence, l'immense dédain qu'un homme peut éprouver pour un autre qui se dit brusquement son père, après des années de désertion au devoir.

Le procès de Rennes vient appuyer encore cette vérité d'apparence profane, je sais bien, mais de scrupuleuse justice: que l'enfant est libéré de toute affection et de reconnaissance envers ceux qui se sont contentés de le jeter à la vie sans la lui enseigner doucement; envers ceux qui lui ont donné simplement à manger et l'ont vêtu — comme il font pour leur levrette ou leur perroquet.

L'enfant a droit de ressaisir l'indépendance, la propriété de son cœur et de le porter à de plus dignes, quand abandonné, dédaigné, malheureux, il rencontre sur sa route douloureuse des gens qui ne lui sont rien de par la nature, mais qui lui offrent de remplacer tout, par pure conscience et probité humaines.

Alexandre HEPP.

## THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE

Direction M. Gally.

Bur. à 6 3/4 h. — Rid. à 7 1/2 h.

Le samedi 29 mars 1884, le Théâtre Molière de Bruxelles donnera une représentation extraordinaire du grand, de l'immense succès actuel de Paris et de Bruxelles:

## LE MAITRE DE FORGES

Comédie nouvelle en 4 actes et 5 tableaux.

MM. Achard, Gouury, Hattier et Dubroca; Meses Sarah Rambert et Pierval, tous artistes du Gymnase de Paris, ont été engagés spécialement pour cette pièce.

Distribution: Derblay, MM. Achard, du Gymnase. — Le baron de Préfont, Gouury, du Gymnase. — Duc de Bligny, Hattier, du Gymnase. — Octave, Dubroca, du Gymnase. — Moulinet, Bouchet. — Bachelin, Maugard. — Gobert, Mathieu. — De Pontac, Ingrémi. — Claire, Meses Sarah Rambert, du Gymnase. — Athénais, Diane Givry. — La Marquise, Billy. — Baronne de Préfont, Pierval, du Gymnase. — Suzanne, D'Athis. — Brigitte, Méry. — Le préfet, MM. Darimont. — Le général, Franval aîné. — Jean, Deleuw. — Un domestique, Charles.

Dimanche 30 mars 1884

Bur. à 6 0/0 h. — Rid. à 6 1/2 h.

La Muette de Portici, grand op. en 3 a. et 4 t.

La Princesse des Canaries, op. bouffe en 3 a.

Lundi 31 mars 1884

2<sup>e</sup> représentation de:

Lohengrin, grand opéra en 3 actes et 4 tableaux, de Richard Wagner.

## Eden - Théâtre

Direction SENN.

Bureau à 7 1/2 h. — Rideau à 8 0/0 h.

Samedi 29 Mars 1884.

## RÉOUVERTURE

Une troupe entièrement nouvelle. Les plus grandes excentricités de l'époque. Tous les soirs spectacle varié.

## DEMANDEZ

## L'AMER CRESSON

Le Cresson est universellement reconnu comme l'aliment le plus sain. C'est cette plante, ainsi que les écorces d'oranges amères, etc., qui forment la base essentielle de

## L'Amer Cresson

les plus délicieux des apéritifs. Le seul que les plus éminents chimistes déclarent ne contenir aucun principe nuisible.

## L'Amer Cresson

se prend pur, avec du genièvre ou de l'eau ordinaire

Il faut se garder de le mélanger à aucune autre liqueur pour ne pas altérer ses incomparables qualités.

En vente partout

## VIENT DE PARAITRE

chez Désiré, libraire, rue Lulay, 3, Liège, la 4<sup>me</sup> édition de:

## Qui qu'a fait ça?

Polka-mazurka par D. D. Meuron, professeur au Conservatoire royal de Liège.

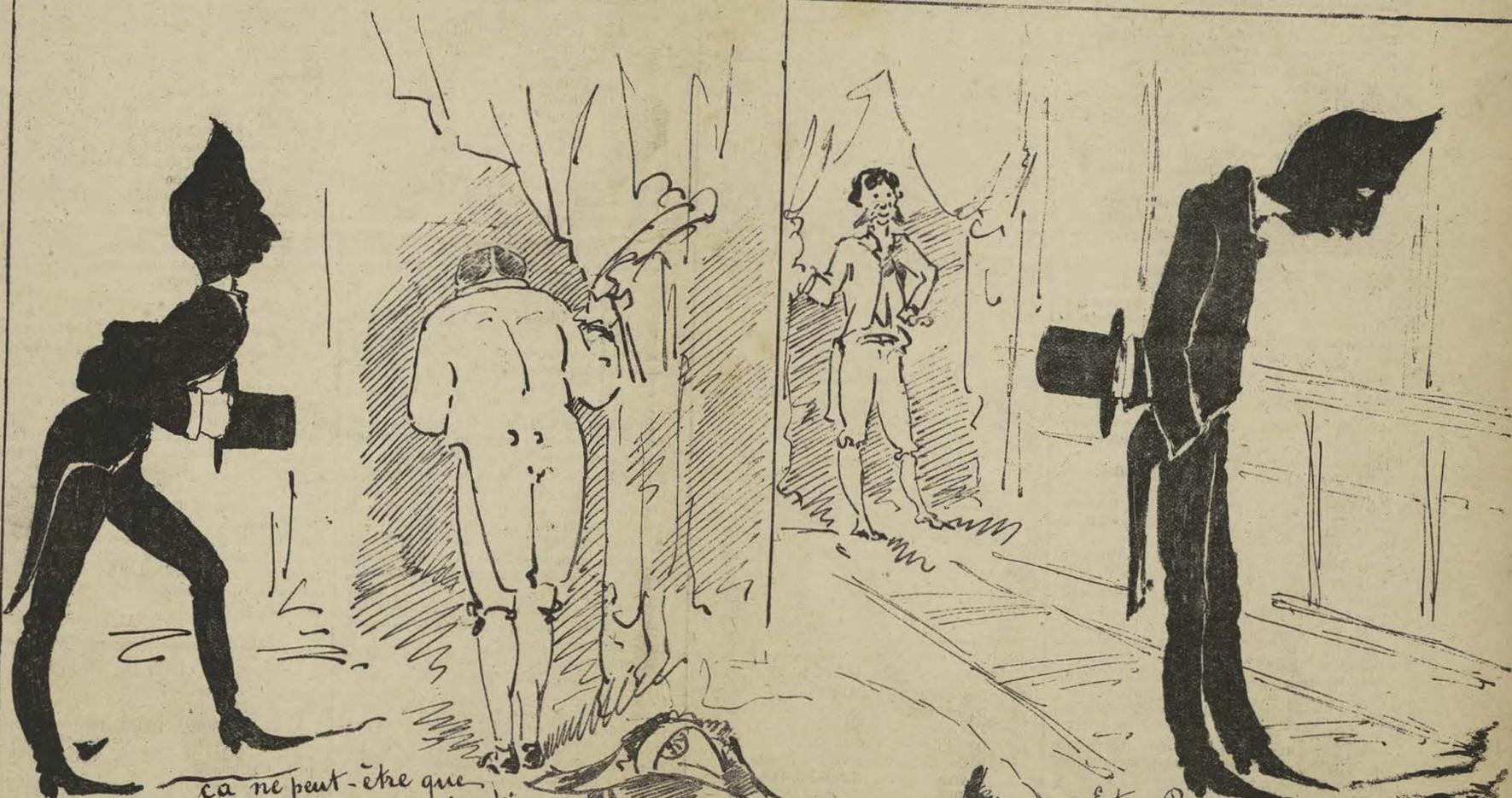
Prix: UN franc.

AVIS IMPORTANT AIX PERSONNES ÉCONOMES. — La grande maison de parapluies, 48, rue Léopold, met en vente des parapluies véritables anglais, légèrement défraîchis, en bonne soie croisée, monture paragon, manche élégant, au prix incroyable de fr. 7-50, des parapluies valant en moyenne de 12-50 à 15 francs.

Liège — Imp. E. PIERRE et frère, r. de l'Étuve, 12.

# COURSE AU CLOCHER

## Les Visites au Gouverneur



ça ne peut être que pour m'annoncer ma nomination



Être Bourguignote jus qu'aux élections puis céder le manche à Alfred ce n'est pas une proposition acceptable



Monsieur le Gouverneur, j'ai déclaré il est vrai, vouloir partager le sort de mes collègues mais si la ville a besoin de moi, je suis prêt à mas sacrifier ma Déclaration.

Il ne paraît pas décidé je vais dire à beau papa de télégraphier à frère



Moi, ce n'est pas un bal qui me gêne, ce n'est pas comme l'autre, dans ma famille on n'est pas la dessus.



C'est légal si cela prend j'en serai encore pour mes sous.